

# L'épicerie sociale solidaire



L'Épicerie sociale et solidaire est née à l'initiative de l'association Vert Soleil en partenariat avec le CCAS de Roquettes. Elle apporte une aide principalement alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé et exclu.

Son but est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable.

Elle fixe les règles applicables de fonctionnement et d'utilisation de l'épicerie sociale solidaire.

Ce sont des personnes en difficulté, qui répondent à des critères de revenus.

C'est précisément le « reste à vivre » qui est pris en considération et en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

L'orientation des bénéficiaires vers les épiceries sociales se fait principalement par les travailleurs sociaux des Maisons de Solidarité, des associations et du CCAS de Roquettes.

Un entretien est assuré par un ou deux membres issus du CCAS conjointement avec un membre de l'association dans le bureau du social à l'accueil de la Mairie.

Lors de l'accueil, il est défini un projet et la durée d'accès à l'épicerie.

La fourniture des documents, ci-après, est obligatoire lors de la demande d'admission du bénéficiaire :

- \* pièce d'identité,
- \* attestation de domicile,
- \* attestation de minimas sociaux,
- \* attestation de revenus (ou de revenus sociaux),
- \* relevés de compte,
- \* fiche de renseignement.

La durée minimum est fixée à 1 mois. Le bénéficiaire peut utiliser les services de l'épicerie sociale solidaire pour 3 mois renouvelables jusqu'à 6 mois maximum. Au-delà une période de prolongation de 6 mois peut être accordée sur avis des référents sociaux.

L'épicerie sociale et solidaire est ouverte plusieurs jours par semaine sur les différents sites : Roques, Labarthe-sur-Lèze.

Pour plus de renseignement, prendre rendez-vous avec l'adjoint aux affaires sociales